

Dossier Photographique en appui du mémoire DREAL au Commissaire Enquêteur

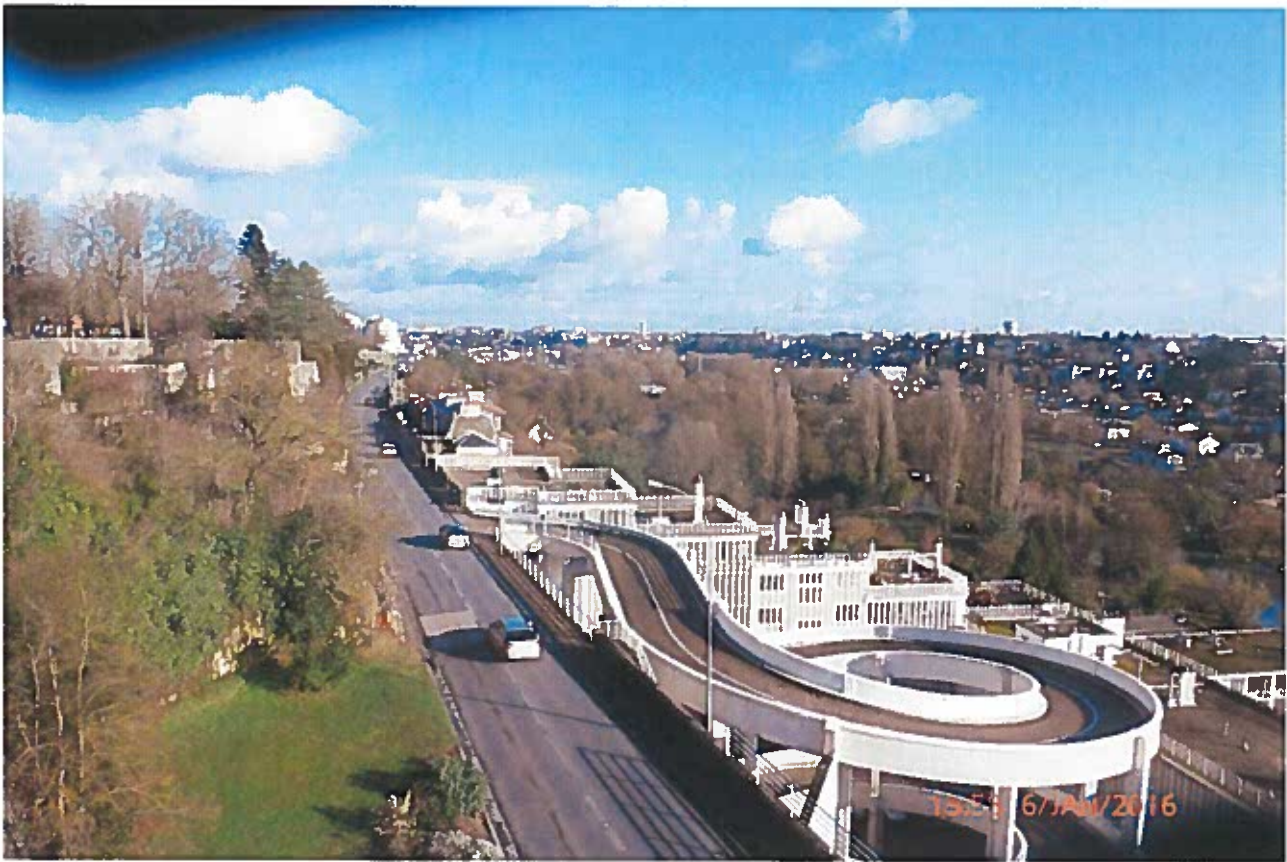
Commune de POITIERS



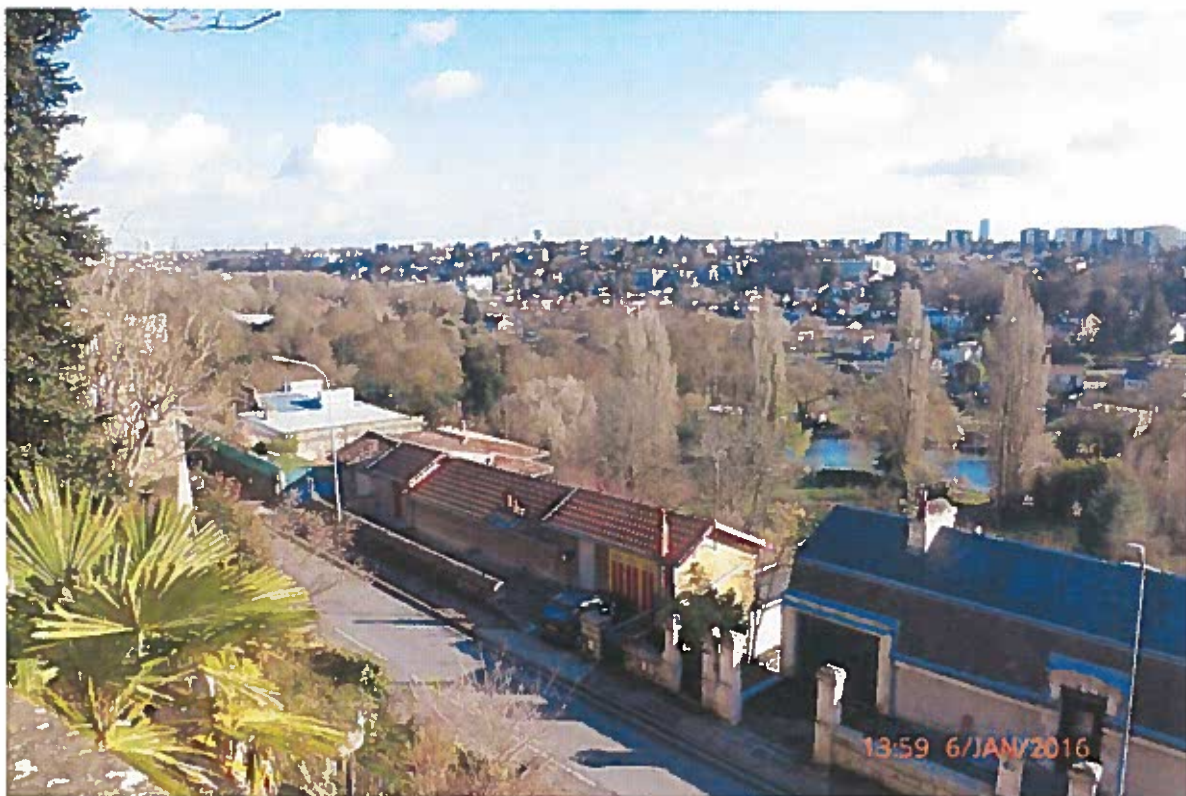
Vue 1 Prise de la Tour à l'Oiseau dans le parc de Blossac vers l'amont.



Vue 2 prise de la Tour à l'Oiseau dans le parc de Blossac montrant la partie étroite de la vallée à l'aplomb du bâtiment moderne éponyme.



Vue 3 prise de la Tour à L'Oiseau dans le parc de Blossac vers l'aval



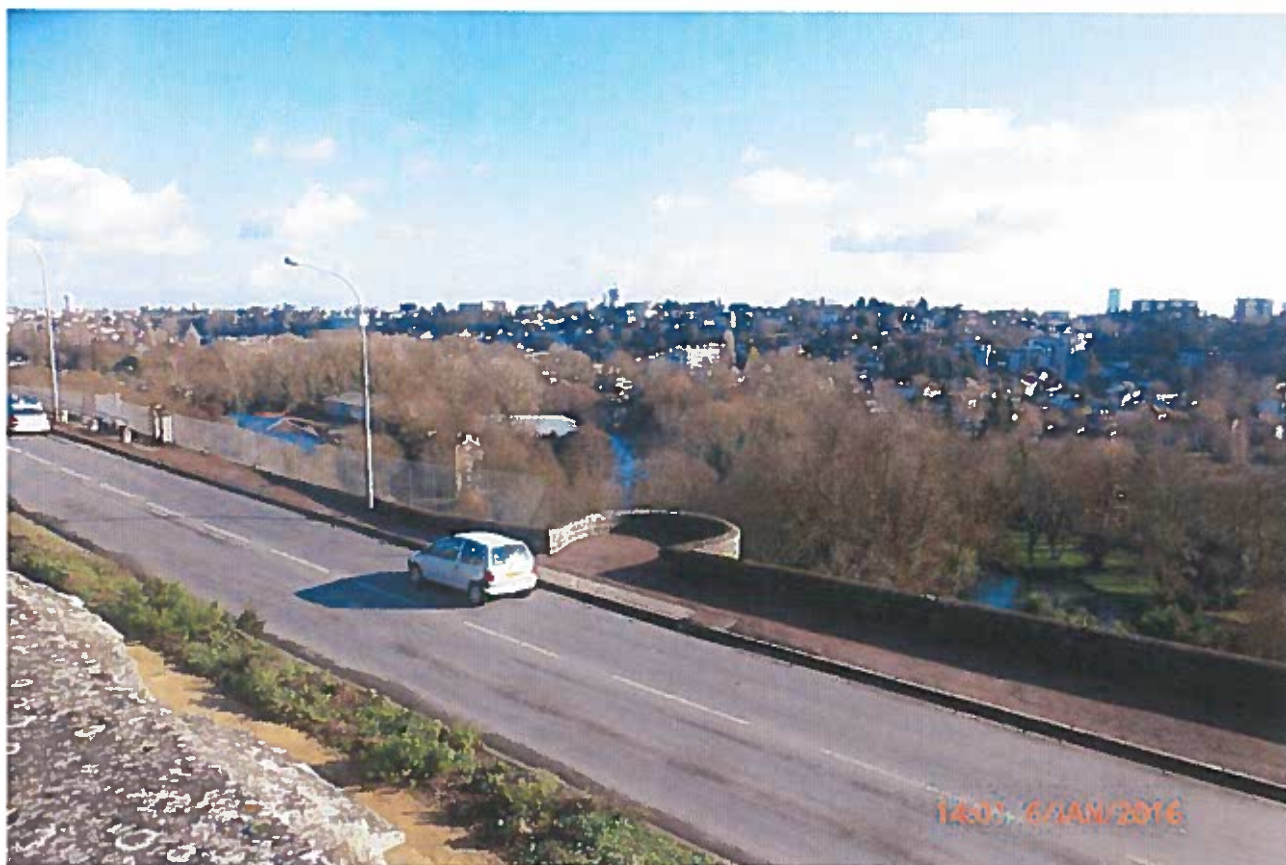
Vue 4 prise du parc de Blossac :



Vue 5 Prise du parc de Blossac de la promenade longeant les fortifications



Vue 6 idem en descendant vers le nord : on ne voit pas les quelques maisons en pied de falaise derrière le boulevard sous Blossac



Vue 7 prise de la promenade de Blossac du mur de fortification en direction de l'îlot Tison



Vue 8 prise du promontoire du boulevard sous Blossac en direction de l'aval vers le nord et de l'îlot Tison. Le côté nature prédomine largement sur l'aspect urbain des lieux.



Vue 9 prise au même endroit sur le promontoire du boulevard sous Blossac vers l'amont vers le sud



Vue 10 Vue prise au même endroit perpendiculairement au boulevard sous Blossac .



Vue 11 prise vers la vallée juste en amont de l'îlot Tison



Vue 12 Prise au dessus du chemin de Tison vers l'amont



Vue 14 idem vers la vallée



Vue 15 idem vers l'aval



Vue 16 prise à la sortie du chemin du Tison



Vue 17

Il est difficile entre le pont de chemin de fer et le pont St Cyprien, dans ce couloir étroit qu'est le Clain, d'exclure des espaces du périmètre tel qu'il a été mis à l'enquête, sans porter attente à la cohérence du périmètre de classement de site, et être en contradiction totale avec les directives ministérielles et celles du Conseil d'État.

L'ensemble de ces 17 vues sont prises en cheminant à partir de la Tour à l'Oiseau dans le site classé du parc de Blossac en suivant le rempart délimitant la promenade de Blossac jusqu'au boulevard sous Blossac et au boulevard de Tison, a pour but de montrer l'aspect naturel sur la vallée en allant porter le regard sur la promenade des cours. La végétation arbustive et arborescente omniprésente dans le fond de la vallée comme sur ses bords l'emporte de loin sur les éléments bâtis qui parsèment cet espace.

Au pied de la Tour à l'Oiseau monument historique du rempart, le périmètre du site a contourné l'ensemble bloc habitat moderne dit également de la Tour à l'Oiseau. En contournant cet ensemble béton (à la demande de l'inspection générale du MEDDE et du bureau des sites) on observe, tout en étant en hiver, la puissance du végétal de part et d'autre des rives du Clain.

Il y a bien un peu de bâti le long de la falaise sous Rivaud, il y a également du bâti parsemé sous le boulevard de Blossac, mais il est en grande partie invisible, de la promenade de Blossac. Il est plus visible du chemin du Tison en fond de vallée, tout en étant très noyé dans une végétation puissante. Enfin il y a une friche industrielle : l'îlot Tison tout un espace à reconquérir.

Le site classé ne peut être qu'en concordance avec l'étude patrimoniale, et il en est une traduction directe et sûre, quelque soit le zonage du futur PLI (i) patrimonial.

Les 6 photos ci-dessous sont prises en cheminant à partir de la promenade des Cours en direction de Blossac. Elles sont le vis à vis des 17 premières ci-dessous.

Elles montrent également la présence très forte du végétal, et malgré une certaine transparence hivernale, la présence très ténue du bâti sous les boulevards de Tison et de Blossac, qui ne peut être ressenti comme un milieu urbain stricto sensu.

En période végétative on est au sein d'une véritable oasis qui pénètre dans la ville.



Vue 18 vue prise du début de la promenade des Cours vers les jardins du pré Roy et Rivaud



Vue 19 idem



Vue 20 idem



Vue 21 idem



Vue 22 idem



Vue 24 de la rue du Fief de grimoire vers la vallée du Clain

Commune de LIGUGE



Vue Prise à l'entrée du lieu-dit « La Brassaise » en bordure de la RD 87

Cette nouvelle partie du lotissement qui a vue le jour entre l'enquête de 2012 et l'enquête de 2015 est à exclure du projet de classement. Ce lotissement est bordé par une chemin et une haie qui les sépare de la zone agricole dans cette clairière entourée des bois de Ligugé



Vue sur la limite sud est du hameau de « La Brassaise » récemment construite. Une haie champêtre cachera la vue sur le lotissement dans 5 ans .



Vues 2 et 3



Chemin et haie délimitant le lotissement de La Brassaise : le périmètre suivra la haie



Vue 4 prise sur les terrains de sports en bordure du Clain , en zone inondable à côté de la Filature en bordure de la RD 87



Vue 5 terrains de sports entourés de milieux boisés en bordure du Clain en zone inondable



Vue 6 idem les équipements son très faibles ,et l'espace demeure avant tout assez naturel



Vue 7 idem



Vue 8 terrains de sports chemin de l'Abattoir à côté de la station d'épuration , en zone inondable



Vue 9 chemin de l'Abattoir qui mène à la station d'épuration et au Clain, à droite un grand espace boisé qui sépare d'un autre terrain de sports le long de la RD 87

Comme à Saint Benoît ces équipements sportifs, essentiellement des terrains de sports demeurent très légers

Ils sont totalement inscrits dans le milieu naturel de la vallée du Clain en zone inondable où il sera guère possible d'implanter de grosses structures, c'est pourquoi ils ont été inclus dans le périmètre, et vis à vis des critères du Conseil d'État il était pas logique de les exclure.

Le classement peut servir aux élus de levier pour améliorer dans le futur certains détails conduisant à créer un espace beaucoup plus qualitatif au niveau paysager de ces terrains de sports.



Commune de Saint-BENOIT

Abbaye Sainte Croix



Vue sur l'abbaye Ste Croix en venant de la route de la Cadouillère cette abbaye qui n'a aucun patrimoine important est au milieu des bois il semblait difficile de l'exclure du périmètre validé par l'inspection générale



Vue aérienne orthophoto Maps sur l'abbaye sainte Croix



L'ADAPEI à droite de la RD 88 et ausud de l'avenue des Grottes de Passelourdain ses bâtiments dans une clairière au milieu des bois sont en grande partie situés sur la commune de Smarves qui n'a pas demandé l'exclusion de cet espace, ni en 2012 ni en 2015. Cette structure est entourée de boisements très précieux dans le paysage en particulier ceux du sud qui longent la voie ferrée.

L'IME, en face de l'autre côté de la RD 88, lui est totalement noyé dans les bois qui rejoignent la vallée du Miosson, il est composé d'une série de petits pavillons bas et insérés au milieu des arbres.

Ainsi on a sur la partie sud de Saint-Benoît un ensemble boisé qui est très précieux et qui s'étend sur les deux vallées du Clain et du Miosson à la fois.

Il était bien difficile de faire des zones exclues dans un tel environnement. Les futurs équipements à l'ADAPEI et à l'IME seront traités avec grande attention pour garder cette qualité paysagère, tout en permettant à ces entreprises de vivre dans un beau cadre.



Vue sur espace intérieur ADAPEI



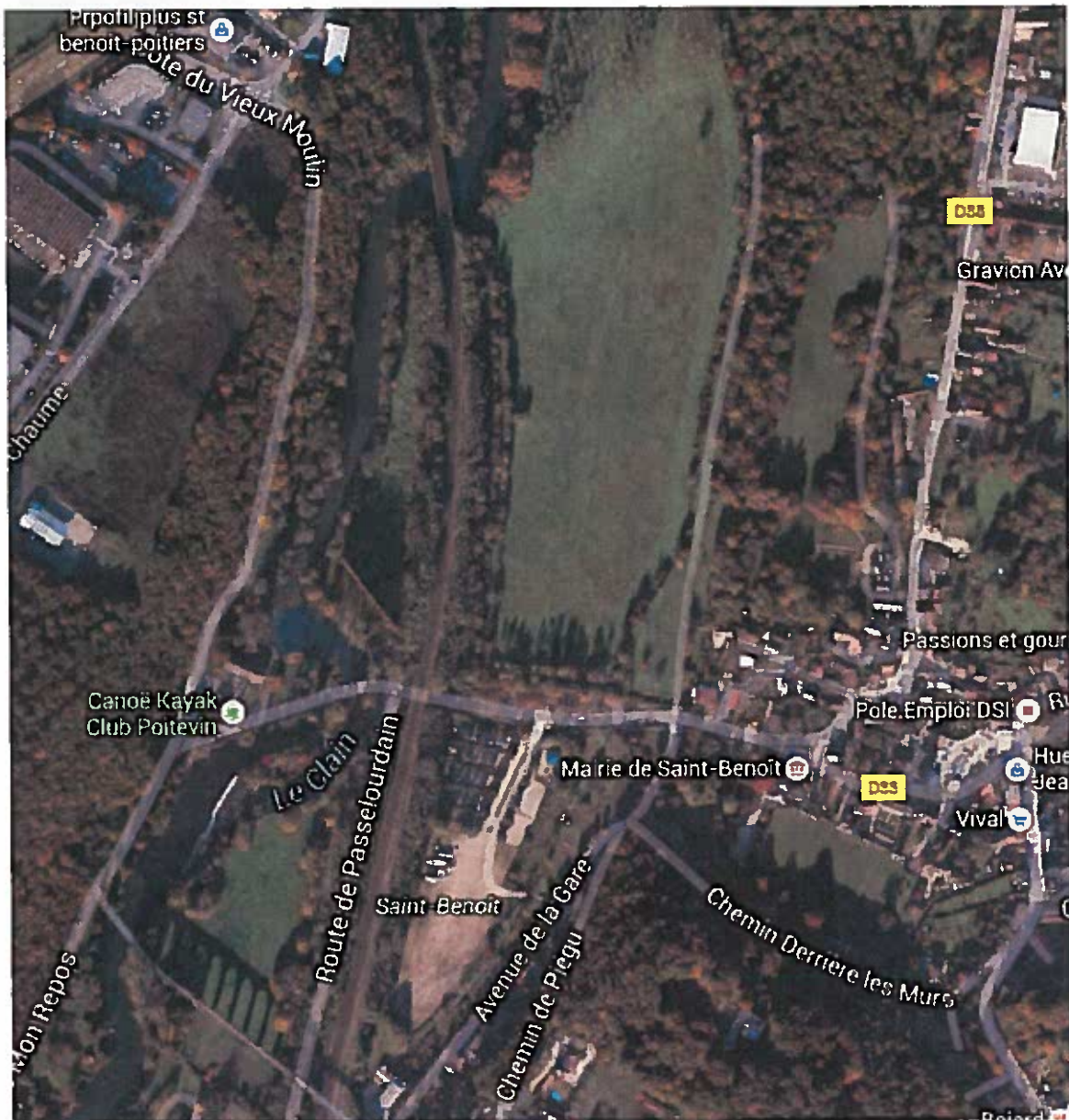
Vue sur IME au lieu-dit Mauroc



RD 88 vue sur Mauroc où se trouvent ADAPEI et IME et sur l'importance de la lisière forestière

Espace avenue des Hauts de Chaume

Base canoë-kayak



Sur cette photo aérienne on voit tout l'enjeu qu'est la langue de terrain au dessus de la route du Vieux moulin bordant la vallée du Clain en face de la SAFAC et son vis à vis entre rive droite et rive gauche



Vue sur la bande de terrain surplombant la vallée du Clain avenue des Hauts de Chaume en face de la SAFAC



Vue sur le moulin de la base de canoë-kayak de Saint-Benoît

C'est l'un des points très forts au niveau paysage et pittoresque dans le site classé de la vallée du Clain à Saint Benoît, comme Mezeau à Ligugé. même si cette photo ne peut pas donner la beauté du paysage à 360 ° à la ronde. Ce site est tellement pittoresque qu'une peinture d'un artiste contemporain immortalise ce moulin vu de l'aval. Le tableau huile sur toile est exposé dans la mairie de Saint Benoît.



Parc du Gravion les 3 photos ci-dessous montrent l'importance de parc situé sur 'le petit promontoire sorte d'oppidum ou d'éperon barré entre la vallée du Clain et la vallée du Miosson.





La Varrenne : usine des eaux , bâtiments , équipements sportifs



Vue sur la station des eaux



Vue sur un bâtiment qui n'embellit pas la vallée



Vues sur les équipements sportifs



Sur cette photo aérienne on voit bien que tous les éléments rajoutés récemment dans le fond de la vallée du Clain, hormis le hangar métallique blanc, sont totalement bien intégrés dans le site de la vallée. Il n'était pas facile d'exclure du périmètre ces éléments qui se fondent dans la vallée, que cela soit la station de pompage ou les équipements sportifs.

Cet espace est d'une grande sensibilité vis à vis de la rive droite du Clain et en particulier de tout le secteur des hauteurs de la Mérigote où l'on a une vue panoramique et plongeante sur la Varenne et ses alentours.

